

Les épreuves de langues au Baccalauréat STI2D

Épreuve	Type	Durée	Coefficient
Langue vivante 1	écrit et oral	2 h écrit + 20 min oral	2
Langue vivante 2	écrit et oral	2 h écrit + 20 min oral	2
Enseignement technologique en LV1	contrôle continu de formation (CCF)	-	2 (pour les points supérieurs à la moyenne)

Les épreuves de LV1 et LV2

Elles donnent lieu à une épreuve écrite et une épreuve orale, chacune notée sur 20 points. La moyenne des deux notes permet d'attribuer la note générale de l'épreuve de LV1 et celle de LV2.

➤ L'épreuve écrite

- **Compréhension de texte (10 points)**

L'épreuve porte sur un ou plusieurs textes, extraits d'œuvres littéraires ou de presse écrite. Le candidat doit répondre à des questions de compréhension du texte.

Pour l'épreuve de LV1

- Identifier le sujet ou la thématique générale des différents documents
- Repérer dans un ou plusieurs documents les informations importantes relatives à un thème ou une problématique donnés
- Comprendre les événements ou informations essentiels présents dans les documents
- Comprendre les liens logiques, chronologiques ou thématiques entre les informations ou événements relatés ou évoqués dans les documents
- Comprendre les motivations et réactions des personnages, du narrateur ou de l'auteur quand elles sont clairement exprimées
- Comprendre les conclusions d'une argumentation
- Comprendre les détails significatifs d'un document informatif ou factuel
- Percevoir les points de vue, les opinions, les contrastes dans les documents et/ou dans leur mise en relation

Pour l'épreuve de LV2

- Identifier le sujet ou la thématique générale des différents documents
- Repérer dans un ou plusieurs documents des informations importantes relatives à un thème ou une problématique donnés
- Comprendre les événements ou informations essentiels présents dans les documents
- Comprendre les liens logiques, chronologiques, thématiques entre les informations ou événements relatés ou évoqués dans les documents
- Comprendre les motivations et réactions des personnages, du narrateur ou de l'auteur quand elles sont clairement exprimées
- Comprendre les conclusions d'une argumentation

- **Expression écrite (10 points)**

Pour cette épreuve le candidat doit rédiger un texte basé sur une argumentation personnelle et lié au texte de compréhension. Cette épreuve permet de montrer que le candidat est capable de s'exprimer et d'argumenter une opinion avec un vocabulaire riche et soutenu, de donner son point de vue et de commenter un fait de civilisation.

Pour l'épreuve de LV1	Pour l'épreuve de LV2
<p>À partir des indications données, le candidat rédige un ou plusieurs textes construits, prenant appui sur des événements, des faits ou des prises de position qu'il aura identifiés dans les documents servant de support à l'épreuve de la compréhension. Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à rédiger, dans une langue correcte et directement compréhensible, un ou des textes cohérents et clairement articulés.</p>	<p>À partir des indications données, le candidat rédige un ou plusieurs textes construits, prenant appui sur des événements, des faits ou des prises de position qu'il aura identifiés dans les documents servant de support à l'épreuve de la compréhension. Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à rédiger, dans une langue correcte et directement compréhensible, un ou des textes cohérents et clairement articulés.</p>
<p>Le candidat construit une argumentation personnelle à propos d'un thème en relation avec les documents servant de supports à l'évaluation de la compréhension de l'écrit ou à partir d'un nouveau document « tremplin » en relation thématique avec les documents-supports de la compréhension écrite, et qui permet de contextualiser et de nourrir l'expression. Est évaluée essentiellement l'aptitude du candidat à exprimer de façon nuancée et argumentée une opinion ou un avis, en présentant clairement, dans une langue correcte aussi précise que possible, les avantages ou les inconvénients d'une proposition, les points forts et les limites d'une prise de position.</p>	

➤ **L'épreuve orale**

- **Compréhension orale (10 minutes) - le temps d'écoute n'est pas inclus dans cette durée**

Cette évaluation a lieu dans le cadre habituel de formation de l'élève. Elle est annoncée aux élèves. Les enseignants l'organisent à partir du 3^{ème} trimestre de l'année de terminale au moyen de supports, audio ou vidéo, qu'ils sélectionnent en fonction des équipements disponibles dans les lycées et des apprentissages effectués par les élèves. Elle s'appuie sur un document inconnu des élèves mais lié aux notions du programme.

Il pourra s'agir de monologues, de dialogues, de discours, de discussions, d'extraits d'émissions de radio, de documentaires, de films, de journaux télévisés.

La durée de l'enregistrement n'excédera pas une minute trente. Le titre donné à l'enregistrement est communiqué aux candidats. Les candidats écoutent l'enregistrement à trois reprises, chaque écoute est espacée d'une minute. Ils peuvent prendre des notes pendant chaque écoute. Ils disposent ensuite de dix minutes pour rendre compte par écrit en français de ce qu'ils ont compris.

- **Expression orale (10 minutes)**

L'épreuve est organisée au cours du dernier trimestre de l'année de terminale. Le candidat tire au sort une des quatre notions du programme étudiées dans l'année. Après 10 minutes de préparation, il dispose d'abord de 5 minutes pour présenter cette notion telle qu'elle a été illustrée par les documents étudiés dans l'année. Cette prise de parole en continu sert d'amorce à une conversation conduite par le professeur, qui prend appui sur l'exposé du candidat. Cette phase d'interaction n'excède pas 5 minutes.

L'enseignement technologique en LV1

L'épreuve porte sur les compétences de communication en LV1 dans le cadre de la réalisation du projet technologique.

Elle est évaluée en cours d'année, à l'oral.

Une première partie porte sur la présentation orale en LV1 de la conduite de projet et la deuxième partie sur la présentation du projet, toujours en LV1.

Pour cette dernière, le candidat est tenu d'élaborer un dossier technique de 5 pages maximum en LV1. Ce dossier sert de support de présentation mais n'est pas évalué. L'exposé du candidat ne doit pas dépasser 5 minutes et est suivi de 5 minutes d'entretien avec les examinateurs en LV1. Pour cette épreuve, seuls les points supérieurs à la moyenne sont pris en compte.

A SAVOIR

Les candidats ont la possibilité de présenter au Baccalauréat des langues vivantes différentes de celles étudiées pendant l'année.

Les candidats ont la possibilité de présenter une Langue Vivante 3 en option, l'évaluation prendra la forme d'une épreuve orale.

CONSEIL

Inviter votre enfant à participer à l'oral en classe pour qu'il s'habitue à la prise de parole.

Dès la classe de 1^{ère}, la majorité des enseignants structure l'apprentissage autour des quatre notions qui seront celles abordées en terminale. L'élève peut donc capitaliser sur du vocabulaire.

Inciter votre enfant à écouter des films en VO ou à se connecter sur Internet, à podcaster des émissions de radios pour s'entraîner à la compréhension sur des formats courts sur BBC news, CNN etc.